

Principes pour des relations responsables entre ARTE et ses partenaires commerciaux

ARTE s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et conduit à ce titre une politique d'achats durables. L'objectif est d'établir des relations commerciales responsables avec les entreprises partenaires en réduisant l'impact environnemental des programmes produits pour ARTE et des fournitures et services achetés par ARTE, tout en garantissant les standards sociaux, sociétaux et de conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur.

En acceptant les principes contenus dans ce document, ARTE et ses partenaires commerciaux s'engagent à collaborer de manière responsable et transparente afin de respecter les principes de développement durable énoncés ci-dessous.

COOPÉRATION ENTRE ARTE ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Garantir une relation commerciale responsable et respectueuse

ARTE et ses partenaires commerciaux s'engagent à entretenir des relations commerciales qui respectent les conditions contractuelles convenues et les principes énoncés dans le présent document. Cela signifie le respect de ces principes pour ARTE et ses partenaires, mais également pour leurs fournisseurs et sous-traitants respectifs. ARTE se réserve le droit de contrôler le respect des principes de ce document et de réaliser des audits de conformité auprès de ses partenaires commerciaux.

Comportement éthique et intégrité

ARTE GEIE garantit que ses activités sont menées dans le respect de la réglementation applicable et dans le souci constant de prévenir tout conflit d'intérêts et de lutter contre la corruption. Le fournisseur est informé que, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, ARTE G.E.I.E. s'est doté d'un « Code de conduite et déontologie professionnelle ». Ce code a pour objet d'énoncer ou de rappeler les valeurs et les principes fondamentaux qu'ARTE s'engage à respecter en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Transparence de la chaîne de valeur

ARTE attend de ses partenaires commerciaux une transparence totale sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, depuis la conception, en passant par la fabrication et jusqu'à la livraison du produit à ARTE. Le partenaire commercial doit être en mesure de fournir toutes les preuves nécessaires pour démontrer que les normes environnementales et sociales sont respectées tout au long de la chaîne de valeur.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le contenu de ses programmes, ARTE traite des effets de la crise climatique, de la protection des écosystèmes, du rôle de l'homme dans son environnement et d'autres thèmes liés à l'environnement. En cohérence avec les valeurs défendues par ARTE, la Chaîne s'engage à réduire au maximum l'impact environnemental de la production de ses programmes, y compris derrière la caméra. ARTE demande aux entreprises de production audiovisuelle de respecter des normes de production spécifiques pour la production audiovisuelle durable, qui sont mentionnées dans un document séparé.

Respect des lois nationales, européennes et internationales sur la protection de l'environnement

ARTE attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement. ARTE s'engage, ainsi que ses partenaires commerciaux, à être proactif dans la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, telle qu'elle est définie par le « Pacte vert pour L'Europe » de la Commission européenne (https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr).

Consommation et efficacité énergétique

ARTE attend de ses partenaires commerciaux qu'ils trouvent des solutions économiques afin d'améliorer constamment l'efficacité énergétique des produits proposés et de minimiser leur consommation d'énergie.

Utilisation durable des ressources et économie circulaire

ARTE attend de ses partenaires commerciaux qu'ils utilisent les ressources naturelles de manière responsable et qu'ils soient dans une démarche d'éco-conception des produits pour réduire les déchets et respecter les principes de l'économie circulaire (reconditionnement des produits et recyclage de tous les composants). Les partenaires commerciaux sont invités à utiliser de préférence des ressources certifiées par des écolabels.

Réalisation d'un bilan carbone et ou d'une analyse du cycle de vie (ACV)

ARTE réalise depuis 2021 des bilans carbone de l'ensemble de ses activités. Sur demande d'ARTE, ses partenaires commerciaux s'engagent à réaliser un bilan carbone ou une analyse du cycle de vie de la commande d'ARTE, afin d'améliorer la précision et le périmètre du bilan carbone global de la Chaîne.

Coût et impact du cycle de vie, durabilité et réparabilité

ARTE attend de ses partenaires commerciaux qu'ils prennent en compte tous les effets directs et indirects sur l'environnement tout au long de la chaîne de valeur. Les produits doivent être conçus avec une durabilité et une réparabilité maximale.

Protection des écosystèmes et de la biodiversité

ARTE et ses partenaires commerciaux s'engagent à garantir la sécurité des êtres humains et de la nature et à respecter la réglementation lors de la manipulation, du stockage, du transport, de l'élimination, du recyclage et de la récupération des déchets, des gaz d'échappement et des eaux usées.

Transports

Les partenaires commerciaux d'ARTE s'engagent à réduire l'impact environnemental de leur mobilité en optimisant leurs trajets et en privilégiant les moyens de transport à faibles émissions.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET NORMES DE TRAVAIL

Protection des droits de l'homme et droit du travail

ARTE exige de ses partenaires commerciaux le respect du droit du travail en vigueur, le respect des salaires minimums et ne tolère aucune violation des droits de l'homme, ni le travail des enfants ou le travail illégal.

Respect des normes sociales et de travail internationales tout au long de la chaîne de valeur

Les partenaires commerciaux d'ARTE garantissent le respect des normes sociales et de travail tout au long de la chaîne de valeur. Cette vigilance devra avoir une portée particulière pour les partenaires ou sous-traitants opérant dans des pays où l'Etat de droit - au sens de l'article 2 du traité de l'Union européenne - n'est pas respecté.

ARTE encourage la certification par des normes et des labels sociaux reconnus.

Égalité des chances et discrimination

Les partenaires commerciaux d'ARTE s'engagent à veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances au sein de leur personnel en ne tolérant aucune distinction quant à l'origine, la couleur de peau, le sexe ou l'appartenance religieuse des collaborateurs.

Santé et sécurité

Les partenaires commerciaux d'ARTE s'engagent à identifier les risques liés à leur activité et à offrir à leurs collaborateurs un environnement sûr qui protège leur santé.

Inclusion

ARTE favorise l'emploi de personnes handicapées et défavorisées. A ce titre, des marchés peuvent être réservés à des entreprises adaptées (mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail), à des établissements et services d'accompagnement par le travail (mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles) ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.